



# Assemblée générale

Distr. générale  
24 avril 2012  
Français  
Original : anglais

## Soixante-sixième session

Points 146 et 152 de l'ordre du jour

### Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

#### Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

## Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo : rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2011 et projet de budget pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013

### Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédit ouvert pour 2010/11	1 365 000 000
Dépenses de 2010/11	1 356 126 900
Solde inutilisé de 2010/11	8 873 100
Crédit ouvert pour 2011/12	1 486 486 100
Projection des dépenses de 2011/12 <sup>a</sup>	1 449 364 700
Montant prévu du solde inutilisé de 2011/12 <sup>a</sup>	37 121 400
Projet de budget du Secrétaire général pour 2012/13	1 338 915 300
Recommandation du Comité consultatif pour 2012/13	1 338 915 300

<sup>a</sup> Montant estimatif au 31 mars 2012 (voir annexe I).



## I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires recommande à l'Assemblée générale d'approuver le projet de budget de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) proposé par le Secrétaire général pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013 (exercice 2012/13). On trouvera, dans les paragraphes qui suivent, les observations qu'il a jugé utile de formuler.

2. Le rapport d'ensemble du Comité consultatif sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies est paru sous la cote A/66/718. Le présent rapport ne traite que des ressources de la MONUSCO et des autres éléments qui la concernent directement.

3. Lorsqu'il a examiné le rapport sur l'exécution du budget de la MONUSCO pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2011 (exercice 2010/11), publié sous la cote A/66/652, le Comité consultatif a tenu compte des recommandations du Comité des commissaires aux comptes (voir A/66/5 (Vol. II), chap. II), auxquelles il est fait référence au paragraphe 70 du présent rapport. Le rapport du Comité consultatif sur le rapport du Comité des commissaires aux comptes relatif aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice 2010/11 a été publié sous la cote A/66/719. **Le Comité consultatif souligne à nouveau l'importance des conclusions du Comité des commissaires aux comptes et réaffirme qu'il faut que les recommandations de celui-ci soient appliquées dans les délais indiqués par le Secrétaire général.**

4. La liste des documents sur lesquels le Comité consultatif s'est fondé pour examiner le financement de la MONUSCO figure à la fin du présent rapport.

## II. Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2011

5. Par sa résolution 64/275, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 1 365 000 000 dollars (montant net : 1 334 426 000 dollars) aux fins du fonctionnement de la MONUSCO pour l'exercice 2010/11. Le montant total a été mis en recouvrement auprès des États Membres. Les dépenses de l'exercice ont été de 1 356 126 900 dollars en chiffres bruts (montant net : 1 327 140 800 dollars), ce qui laisse un solde inutilisé d'un montant brut de 8 873 100 dollars (montant net : 7 285 200 dollars) et représente un taux d'exécution du budget de 99,3 %. Comme l'indique la section III.A du rapport du Secrétaire général, le solde inutilisé découle d'une sous-utilisation des crédits ouverts au titre des effectifs militaires et de police, d'un montant de 16 505 300 dollars, partiellement compensée par des dépassements de crédits au titre du personnel civil (1 540 800 dollars) et des coûts opérationnels (6 091 400 dollars).

6. La sous-utilisation des crédits ouverts concerne principalement les rubriques suivantes :

a) Contingents (13 865 500 dollars, soit 3,2 %) : le coût moyen des rations par personne a été inférieur aux prévisions, selon les modalités du contrat de fourniture de rations; des économies ont été réalisées sur les voyages pour la relève

des contingents issus de pays asiatiques, grâce au système des lettres d'attribution; les dépenses au titre du remboursement du matériel appartenant aux contingents ont été inférieures aux prévisions, malgré des frais de transport dépassant les prévisions en raison de déploiements et de rapatriements non prévus de matériel;

b) Unités de police constituées (4 880 500 dollars, soit 18,0 %) : le nombre moyen de policiers déployés a été de 889 alors que le budget en prévoyait 1 050, et les coûts par personne des rations et des relèves ont aussi été moindres; en revanche, il y a eu dépassement des crédits ouverts au titre des frais de transport pour le matériel appartenant aux unités de police constituées;

c) Personnel recruté sur le plan international (6 197 000 dollars, soit 3,5 %) : le taux de vacance de postes moyen a été de 21 %, tandis que le budget prévoyait un taux de 18 %, et le versement de la prime de risque a été suspendu dans le Kasaï oriental et dans le centre et le sud du Katanga (voir résolution 65/248 de l'Assemblée générale);

d) Personnel temporaire (autre que pour les réunions) (962 500 dollars, soit 11,7 %) : le taux de vacance des emplois de temporaire a été de 19 %, tandis que le budget prévoyait un taux de 18 %, pour le personnel recruté sur le plan international, et des dépenses afférentes aux emplois de temporaire de fonctionnaires recrutés sur le plan national ont été comptabilisées par erreur à la rubrique Personnel recruté sur le plan national (voir par. 7 c) ci-après);

e) Personnel fourni par des gouvernements (1 326 800 dollars, soit 39,1 %) : le nombre moyen d'agents déployés a été de 36, au lieu des 77 prévus;

f) Installations et infrastructures (991 500 dollars, soit 0,8 %) : les dépenses au titre de l'acquisition d'installations et de matériel d'hébergement ont été moins importantes que prévu du fait du transfert de 163 bâtiments préfabriqués et de 343 conteneurs maritimes dans le cadre de la liquidation de la MINURCAT; les achats de matériel de réfrigération n'ont pas atteint le montant prévu; les achats de pièces détachées et de fournitures pour la défense des périmètres ont aussi été inférieurs aux prévisions, en raison de retards intervenus dans les procédures d'achat; et les remboursements au titre du soutien logistique autonome ont été plus faibles que prévu. Ces éléments ont été partiellement compensés par des dépenses supérieures aux prévisions dans les domaines suivants : achat de matériel de purification de l'eau pour être conforme aux normes environnementales; achat de mobilier de bureau pour le Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda); frais de location de locaux pour la Mission; services d'entretien et de sécurité; achat de groupes électrogènes, du fait du remplacement inattendu de 18 appareils à forte capacité; carburant pour groupes électrogènes, en raison du paiement de frais de mise en route liés aux contrats clefs en main d'approvisionnement en carburant (voir par. 67 ci-après); et services d'aménagement et de rénovation nécessaires à la réfection et à l'agrandissement de la plate-forme logistique de la Mission à Entebbe;

g) Transports terrestres (4 879 000 dollars, soit 12,6 %) : le montant des dépenses au titre de l'achat de véhicules a été inférieur aux prévisions, en raison du transfert de 327 véhicules et de matériel d'atelier connexe de missions en cours de liquidation [MINURCAT et Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB)], ces économies ayant été compensées en partie par le paiement, non prévu au budget, de frais de mise en route liés aux contrats clefs en main d'approvisionnement en carburant;

h) Communications (1 461 100 dollars, soit 3,7 %) : les dépenses au titre du remboursement du soutien logistique autonome aux pays fournisseurs de contingents et d'unités de police constituées ont été inférieures aux prévisions, les liaisons par satellite ont été rationalisées et certaines dépenses prévues au titre des services d'information n'ont pas été effectuées.

7. Les sous-utilisations de crédits mentionnées ci-dessus ont été en partie annulées par les dépassements de crédits constatés, notamment aux rubriques suivantes :

a) Observateurs militaires (666 200 dollars, soit 1,4 %) : le nombre moyen d'observateurs militaires a été de 726, contre 707 prévus;

b) Police des Nations Unies (1 574 500 dollars, soit 7,6 %) : le nombre moyen de policiers déployés a été supérieur aux prévisions (342 contre 325);

c) Personnel recruté sur le plan national (4 958 500 dollars, soit 7,7 %) : le taux de vacance de postes effectif a été de 3 %, tandis que le budget prévoyait un taux de 10 %, et les dépenses au titre des traitements du personnel temporaire (autre que pour les réunions) recruté sur le plan national ont été comptabilisées par erreur à cette rubrique;

d) Volontaires des Nations Unies (3 741 800 dollars, soit 14,2 %) : le taux de vacance de postes effectif a été de 4 %, tandis que le budget prévoyait un taux de 10 %, et des dépenses imprévues ont dû être engagées au titre du versement des indemnités journalières de subsistance à la suite de la réaffectation de 114 Volontaires des Nations Unies à l'intérieur de la zone de la Mission, qui n'avait pas été inscrite au budget de l'exercice;

e) Voyages (1 191 200 dollars, soit 12,5 %) : les dépenses ont été supérieures aux prévisions au titre des voyages à des fins autres que la formation (à l'intérieur de la zone de la Mission), pour l'appui aux élections et le transport terrestre de marchandises depuis la plate-forme logistique d'Entebbe; les montants supplémentaires ont toutefois été partiellement compensés par une sous-utilisation des crédits alloués pour les voyages liés à la formation;

f) Transports aériens (14 745 300 dollars, soit 5,4 %) : le coût de la location d'hélicoptères commerciaux a été supérieur aux prévisions et deux hélicoptères commerciaux de type MI-8 MTV supplémentaires ont dû être loués de façon à compenser le retrait de plusieurs hélicoptères militaires; le prix du carburant aviation a été de 1,04 dollar par litre au lieu de 0,89 dollar comme prévu, et il a fallu payer des frais de mise en route liés aux contrats clefs en main d'approvisionnement en carburant, pour lesquels aucun crédit n'avait été inscrit au budget; le dépassement a été partiellement compensé par la sous-utilisation de certains crédits, du fait de la résiliation des contrats de location de six appareils, suite à un examen complet de la structure de la flotte (voir par. 55 à 57 ci-après);

g) Informatique (178 200 dollars, soit 1,3 %) : les dépenses relatives au personnel contractuel ont été plus importantes que prévu;

h) Services médicaux (1 294 800 dollars, soit 8,1 %) : la Mission a réglé des sommes dues au titre de services médicaux fournis au cours d'exercices précédents, ainsi que des sommes dues pour des services médicaux fournis par des centres médicaux de niveaux II et III dans la zone de la Mission;

i) Fournitures, services et matériel divers (573 200 dollars, soit 2,4 %) : les frais de transport et les dépenses connexes ont été supérieurs aux prévisions, notamment du fait du transfert d'installations préfabriquées, de véhicules et d'autres types de matériel provenant de la MINURCAT, et la Mission a subi des pertes de change; ces dépassements ont toutefois été compensés en partie par des économies réalisées sur les rations destinées aux contingents des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC), le nombre de soldats bénéficiaires ayant été moins élevé que prévu (10 763 au lieu de 13 325).

8. On trouvera à la section IV ci-après, relative au projet de budget pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013, les observations du Comité consultatif concernant les renseignements présentés dans le rapport sur l'exécution du budget au titre de divers objets de dépense.

### III. Situation financière et informations sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

9. Le Comité consultatif a été informé qu'au 24 février 2012, le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer la MONUC et la MONUSCO depuis leur création s'établissait à 11 402 739 000 dollars. À la même date, les montants reçus s'élevaient à 10 888 953 000 dollars, laissant un solde à recevoir de 513 786 000 dollars, dont des montants en souffrance d'exercices antérieurs. **Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale a constamment souligné que tous les États Membres doivent s'acquitter dans les délais prévus, intégralement et sans conditions des obligations financières que leur impose la Charte des Nations Unies (voir la résolution 65/293)<sup>1</sup>.** Le Comité consultatif a aussi été informé qu'au 31 janvier 2012, les montants dus au titre des contingents s'élevaient à 40 744 003 dollars et qu'au 31 décembre 2011 les montants dus au titre du matériel de ceux-ci s'élevaient à 47 465 000 dollars. Au 27 février 2012, la trésorerie de la Mission s'élevait à 370 000 000 dollars; compte tenu d'une réserve opérationnelle de trois mois d'un montant de 265 236 000 dollars, le solde de trésorerie se montait à 104 764 000 dollars.

10. En ce qui concerne les indemnités payables en cas de décès ou d'invalidité, le Comité consultatif a été informé qu'au 28 février 2012 et depuis la création des deux missions, 151 demandes d'indemnisation avaient donné lieu à des versements d'un montant total de 5 545 000 dollars. Les engagements non réglés relatifs aux demandes en instance s'élevaient à 778 000 dollars. Le Comité a en outre été informé que 12 demandes étaient en instance. **Le Comité espère que toutes les demandes en instance seront réglées sans tarder.**

11. Le Comité consultatif a été informé qu'au 31 janvier 2012, les chiffres de l'exercice 2011/12 concernant l'occupation des postes de la MONUSCO s'établissaient comme suit :

<sup>1</sup> Voir aussi les résolutions 64/243, 62/236, 56/253 et 54/249 de l'Assemblée générale.

<i>Catégorie de personnel</i>	<i>Effectif autorisé 2011/12<sup>a</sup></i>	<i>Effectif réel</i>	<i>Taux de vacance (pourcentage)</i>
Observateurs militaires	760	726	4,5
Contingents	19 815	16 971	14,4
Police des Nations Unies	1 050	1 048	0,2
Unités de police constituées	391	324	17,1
<b>Postes</b>			
Personnel recruté sur le plan international	1 074	914	14,9
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs	143	127	11,2
Agents des services généraux	2 825	2 668	5,6
<b>Personnel temporaire (autre que pour les réunions)</b>			
Recruté sur le plan international	52	45	13,5
Recruté sur le plan national			
Administrateurs	24	22	8,3
Agents des services généraux	81	60	25,9
Volontaires des Nations Unies	638	593	7,1

<sup>a</sup> Niveau le plus élevé, entre le début et la fin de l'exercice, de l'effectif autorisé.

12. Le Comité consultatif a aussi reçu un tableau des dépenses effectives et des projections de dépenses de l'exercice 2011/12, où les écarts sont expliqués (voir annexe I). Au 31 mars 2012, les dépenses de l'exercice en cours s'élevaient à 1 063 232 400 dollars (montant net : 1 043 463 600 dollars), tandis que le montant brut du crédit ouvert est de 1 486 486 100 dollars (montant net : 1 454 505 600 dollars). La projection totale des dépenses pour l'ensemble de l'exercice s'élève à 1 449 364 700 dollars (montant brut), ce qui laisserait un solde inutilisé de 37 121 400 dollars, équivalant à 2,5 % du crédit ouvert. Le Comité note que le montant total des dépenses prévu, 1 449 525 600 dollars, comprend des dépassements de crédits dans les domaines suivants :

a) Unités de police constituées (2 212 700 dollars), en raison d'un taux effectif de vacance de postes de 3 %, alors que le taux prévu au budget était de 15 %;

b) Personnel recruté sur le plan national (6 171 200 dollars), en raison de taux de vacance de postes effectifs de 18 % pour les administrateurs et de 4 % pour les agents des services généraux, tandis que les taux prévus au budget étaient respectivement de 25 % et 18 %;

c) Transports maritimes ou fluviaux (690 000 dollars), en raison de dépenses afférentes à la mise en service d'un bateau supplémentaire pour les patrouilles militaires et le transport de fret;

d) Services médicaux (3 165 400 dollars), en raison du fait qu'un nombre accru de pays qui fournissent des contingents étaient en conformité avec les normes applicables au soutien logistique autonome.

13. Le Comité consultatif note, d'après le tableau fourni dans l'annexe I, que les dépassements de crédits indiqués ci-dessus devraient être plus que compensés par des sous-utilisations de crédits dans un certain nombre de catégories de dépenses, notamment les suivantes : contingents (8 627 000 dollars), en raison d'un taux de non-déploiement effectif de 15 %, alors que le taux prévu au budget était de 12 %; personnel recruté sur le plan international (4 747 900 dollars), en raison d'un taux de vacance de postes effectif de 14 %, alors que le taux prévu au budget était de 12 %; installations et infrastructures (5 035 700 dollars), du fait que les dépenses au titre du remboursement du soutien logistique autonome aux pays fournisseurs de contingents et d'unités de police constituées ont été inférieures aux prévisions; et transports aériens (25 370 600 dollars), en raison du report des élections provinciales qui devaient initialement se tenir en mars 2012, d'où des frais d'appui logistique aux élections moins importants que prévu.

#### **IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013**

##### **A. Mandat et résultats attendus**

14. Le mandat de la MONUSCO a été défini par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1925 (2010). Par sa résolution 1991 (2011), le Conseil a prorogé ce mandat jusqu'au 30 juin 2012.

15. Les activités de fond que doit mener la Mission au cours de l'exercice 2012/13 sont décrites aux paragraphes 9 à 19 du rapport du Secrétaire général contenant le projet de budget (A/66/723). Comme indiqué dans le rapport, la Mission continuera d'axer ses activités techniques sur les quatre grandes composantes que sont la sécurité et la protection des civils, la stabilisation des zones touchées par le conflit, l'appui à la justice, à la sécurité et aux droits de l'homme, et les institutions démocratiques et la consolidation de la paix.

16. Comme l'indique le paragraphe 7 du rapport, la structure militaire de la Mission se compose du quartier général de la force et d'un petit élément avancé déployé à Goma. Conformément à la résolution 1991 (2011) du Conseil de sécurité, la sécurité et la protection des civils restent les premières priorités de la Mission (ibid., par. 10). Le Comité consultatif note, d'après le paragraphe 11 du projet de budget, qu'au cours de l'exercice 2012/13, les ressources militaires et activités connexes de la MONUSCO continueront d'être axées sur les questions de protection dans les provinces des Kivus, d'Orientale (notamment l'Ituri, le Bas-Uélé et le Haut-Uélé), de Maniema et de Katanga, afin de déployer ses forces dans les zones rurales où les groupes armés ont battu en retraite et où ils continuent d'attaquer les civils.

17. La MONUSCO appuiera, en étroite coopération avec l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires internationaux, l'action menée par les autorités congolaises pour renforcer et réformer les institutions judiciaires et les institutions du secteur de la sécurité (ibid., par. 13) et, en étroite collaboration avec d'autres partenaires internationaux, continuera d'appuyer les efforts du Gouvernement visant à renforcer l'autorité de l'État dans les territoires libérés des groupes armés en déployant des agents de la police nationale et à mettre en place des institutions garantes de l'état de droit et l'administration territoriale, eu égard au plan de

stabilisation et de reconstruction promulgué par le Gouvernement et à la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation (ibid., par. 14).

18. En ce qui concerne la coopération avec l'équipe de pays des Nations Unies sur la problématique hommes-femmes, le Comité consultatif a été informé, en réponse à ses questions, que la Section de la problématique hommes-femmes de la MONUSCO collaborait avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme (ONU-Femmes), dans le cadre du groupe thématique concerné de l'équipe de pays, à la mobilisation sociale d'associations de femmes en faveur de la consolidation de la paix et de l'amélioration des conditions socioéconomiques. La MONUSCO a collaboré avec ONU-Femmes pour former des femmes aux processus électoraux, repérer des candidates potentielles en préparation aux élections, et constituer un groupe de travail sur la problématique hommes-femmes pour suivre le plan en sept points du Secrétaire général sur la prise en compte de la situation des femmes dans la consolidation de la paix en République démocratique du Congo. **Le Comité consultatif se félicite de cette collaboration avec ONU-Femmes et encourage la Mission à intensifier ces efforts.**

## B. Ressources nécessaires

19. Le projet de budget de la MONUSCO pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013 s'élève à 1 338 915 300 dollars en chiffres bruts (montant net : 1 312 120 600 dollars), soit une diminution de 147 570 800 dollars en chiffres bruts, ou 9,9 %, par rapport au montant alloué pour l'exercice précédent. Le Comité consultatif note que, comparé à la projection de dépenses pour 2011/12, d'un montant de 1 449 364 700 dollars (voir par. 12 ci-dessus), la réduction des crédits pour 2012/13 s'élèverait en fait à 110 449 400 dollars. Le projet de budget prévoit le déploiement de 760 observateurs militaires, 19 815 militaires des contingents, 391 membres de la Police des Nations Unies, 1 050 membres d'unités de police constituées, 1 068 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 2 958 fonctionnaires recrutés sur le plan national, 270 titulaires d'emplois de temporaire, 638 Volontaires des Nations Unies et 139 agents mis à la disposition de la Mission par des gouvernements. Une analyse des variations est présentée à la section III du rapport du Secrétaire général.

20. Les contributions en nature budgétisées pour 2012/13 s'élèveraient à 3 945 800 dollars, correspondant à la contribution versée par la Fondation Hirondelle à l'appui des services de radiodiffusion de la MONUSCO (ibid., sect. II.A). Les contributions non budgétisées découlant de l'accord sur le statut des forces, correspondant à la mise à disposition de locaux, s'élèveraient à 2 948 300 dollars (ibid., sect. II.B). **Le Comité consultatif note avec satisfaction le maintien des contributions volontaires.**

### 1. Appui aux élections en République démocratique du Congo

21. Le Comité consultatif rappelle la note du Secrétaire général sur les modalités de financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo pour l'exercice 2011/12 (voir A/66/375), dans laquelle le Secrétaire général demandait des ressources supplémentaires d'un montant de 74,6 millions de dollars, nécessaires pour l'appui logistique aux élections prévues en novembre 2011 (élections présidentielle et

législatives) et mars 2012 (élections provinciales). Par sa résolution 66/251, l'Assemblée générale a ouvert un crédit de 69 560 100 dollars, mis en recouvrement auprès des États Membres, pour permettre à la MONUSCO de fournir un appui aux élections en République démocratique du Congo au cours de l'exercice 2011/12. Au cours de son examen du projet de budget de la MONUSCO pour l'exercice 2012/13, le Comité a été informé que les élections présidentielle et législatives s'étaient déroulées comme prévu en 2011/12, que les élections provinciales, qui devaient initialement se tenir en mars 2012, avaient été reportées à l'exercice 2012/13, et que des élections locales se tiendraient ultérieurement.

22. Le Comité consultatif note qu'à l'exception des huit emplois de temporaire d'administrateur recruté sur le plan national prévus à la Section des droits de l'homme (voir par. 40 ci-après) et des 106 emplois de temporaire à la Division de l'assistance électorale, le projet de budget pour 2012/13 ne comprend pas de ressources consacrées à l'appui logistique aux élections provinciales, pour lesquelles la MONUSCO sera tenue de fournir une assistance et un appui techniques (voir A/66/723, par. 20). Le Comité a été informé qu'un examen a posteriori interne serait mené au sein de la Mission pour tirer les enseignements qui s'imposent des travaux d'appui à la tenue des élections et pour renforcer l'efficacité, l'efficience et l'effet de l'appui fourni par la MONUSCO dans le cadre des élections futures en République démocratique du Congo.

**23. Le Comité consultatif rappelle qu'il considère que les nouvelles tâches ajoutées au mandat d'une mission de maintien de la paix en cours doivent être financées dans toute la mesure possible par réaménagement des ressources déjà approuvées, et que la MONUSCO aurait dû adapter les priorités de son budget pour trouver des occasions de faire des économies et absorber au moins en partie les dépenses supplémentaires de logistique électorale (voir A/66/545, par. 21). Le Comité compte donc que la MONUSCO puise dans l'expérience qu'elle a accumulée dans la fourniture d'un tel appui et espère qu'elle limitera au strict minimum toute éventuelle demande ultérieure de ressources supplémentaires pour l'appui à des élections en République démocratique du Congo en 2012/13.**

24. Il est indiqué au paragraphe 24 du projet de budget (A/66/723) que la baisse globale de 147,6 millions de dollars est imputable principalement aux facteurs suivants : a) le non-renouvellement des dépenses au titre de la location et de l'utilisation d'aéronefs et au titre du fret engagées dans le cadre des élections tenues en 2011/12; b) le non-renouvellement du versement d'un montant supplémentaire aux pays fournisseurs de contingents et d'unités de police constituées, qui avait été approuvé pour l'exercice 2011/12 seulement; c) des coûts moins élevés pour la location de locaux dans l'attente d'un nouvel examen des options envisageables pour le quartier général intégré de la Mission; et d) des coûts moins élevés pour la relève des membres des contingents et des unités de police constituées en raison du recours accru à des appareils appartenant à l'ONU au lieu de vols commerciaux affrétés.

## 2. Personnel militaire

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé 2011/12</i>	<i>Effectif proposé 2012/13<sup>a</sup></i>
Observateurs militaires	760	760
Contingents	19 815	19 815
Police des Nations Unies	391	391
Unités de police constituées	1 050	1 050
<b>Total</b>	<b>22 016</b>	<b>22 016</b>

<sup>a</sup> Niveau le plus élevé, entre le début et la fin de l'exercice, de l'effectif autorisé.

25. Les dépenses prévues au titre du personnel militaire et du personnel de police pour l'exercice 2012/13 s'élèvent à 503 142 400 dollars, soit une diminution de 27 918 700 dollars (5,3 %) par rapport au crédit ouvert pour 2011/12 (531 061 100 dollars). Les dépenses prévues sont inférieures à celles de l'exercice précédent pour les observateurs militaires, les contingents et la Police des Nations Unies (de 64 300 dollars, 29 328 600 dollars et 252 200 dollars, respectivement), mais supérieures pour les unités de police constituées (de 1 726 400 dollars). La diminution des crédits demandés s'explique essentiellement par la baisse des ressources prévues pour le remboursement des sommes dues au titre des contingents et des unités de police constituées, elle-même due au fait qu'il ne faut plus cette année verser aux pays contributeurs de contingents et d'unités de police constituées les montants supplémentaires qui avaient été approuvés exceptionnellement pour l'exercice 2011/12; qu'un coefficient délais de déploiement de 13 % a été appliqué en 2012/13 (12 % en 2011/12) en ce qui concerne les contingents; que les frais de voyage moyens occasionnés par la relève du personnel militaire et du personnel des unités constituées sont estimés à 2 000 dollars par personne, contre 2 285 dollars en 2011/12; et que les stocks de boîtes de rations seront réduits (réserves correspondant à 14 jours en 2011/12 contre 12 jours en 2012/13).

26. Renvoyant au paragraphe 91 du rapport, le Comité consultatif constate qu'un coefficient délais de déploiement de seulement 2 % a été appliqué pour 2012/13 en ce qui concerne les unités de police constituées, alors qu'un coefficient de 15 % avait été appliqué en 2011/12, tandis que des coefficients délais de déploiement de 5 % pour les observateurs militaires et de 13 % pour la Police des Nations Unies ont été appliqués, comme en 2011/12.

**27. Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver les montants demandés pour le personnel militaire et le personnel de police.**

## 3. Personnel civil

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé 2011/12<sup>a</sup></i>	<i>Effectif proposé 2012/13<sup>a</sup></i>
Personnel recruté sur le plan international	1 074	1 068
Personnel recruté sur le plan national <sup>b</sup>	2 968	2 958
Emplois de temporaire <sup>c</sup>	157	270

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé 2011/12<sup>a</sup></i>	<i>Effectif proposé 2012/13<sup>a</sup></i>
Volontaires des Nations Unies	638	638
Personnel fourni par des gouvernements <sup>d</sup>	101	139
<b>Total</b>	<b>4 938</b>	<b>5 073</b>

<sup>a</sup> Niveau maximum de l'effectif autorisé/proposé.

<sup>b</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

<sup>c</sup> Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

<sup>d</sup> Financés à la rubrique Dépenses opérationnelles.

28. Les dépenses prévues au titre du personnel civil au cours de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013 s'élèvent à 315 365 000 dollars, ce qui représente une augmentation de 1 159 800 dollars (0,4 %) par rapport au montant alloué pour l'exercice 2011/12. Cette hausse s'explique par : a) une augmentation de 8 250 100 dollars des dépenses prévues au titre du personnel recruté sur le plan national, imputable à la révision du barème des traitements, qui a pris effet au 1<sup>er</sup> juillet 2011, et à l'application d'un taux de vacance de postes de 5 % (contre 8 % en 2011/12) pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national, calculé sur la base du taux moyen d'occupation des postes constaté entre juillet et décembre 2011; et b) une augmentation de 2 966 100 dollars des dépenses prévues au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), due essentiellement aux 113 emplois de temporaire d'assistant chargé de la liaison avec la population locale qu'il est proposé de créer et dont les titulaires protégeront les civils grâce aux réseaux d'alerte locale, ainsi qu'à la révision du barème des traitements du personnel recruté sur le plan national, qui a pris effet le 1<sup>er</sup> juillet 2011. L'augmentation des dépenses prévues est en partie compensée par la baisse des crédits demandés au titre du personnel recruté sur le plan international (8 741 900 dollars), qui s'explique principalement par le fait que les montants prévus au titre des contributions du personnel seront inférieurs du fait des nouveaux barèmes de traitements pour le personnel recruté sur le plan international, qui ont pris effet en janvier 2012, par la baisse des montants prévus au titre des dépenses communes de personnel et par une réduction de 1 314 500 dollars à la rubrique Volontaires des Nations Unies, qui s'explique essentiellement par le fait qu'on n'a pas demandé de crédits au titre du congé de détente, car le personnel sera transporté vers le lieu désigné à l'intérieur de la zone de la Mission grâce aux moyens aériens de l'ONU.

29. Le projet de budget a été établi sur la base d'un taux de vacance de 12 % pour le personnel recruté sur le plan international (soit le même taux que pour 2011/12), de 25 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national (soit le même taux que pour 2011/12), de 5 % pour les Volontaires des Nations Unies (10 % en 2011/12), de 25 % pour les postes d'administrateur recruté sur le plan international et pour les postes d'administrateur recruté sur le plan national financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions) (contre 25 % et 30 % en 2011/12) et de 5 % pour les emplois d'agent des services généraux recruté sur le plan national (0 % en 2011/12).

**Observations et recommandations concernant les postes et emplois de temporaire**

30. Le Secrétaire général propose une augmentation nette globale de l'effectif de la MONUSCO de 97 postes et emplois de temporaire, comprenant une augmentation nette de 113 emplois de temporaire, moins 6 postes de fonctionnaire recruté sur le plan international et 10 postes de fonctionnaire recruté sur le plan national qu'il est proposé de supprimer. Il propose également de reclasser un poste et de transférer ou réaffecter 105 postes et emplois de temporaire, notamment de transférer au Centre de services régional d'Entebbe 30 postes de fonctionnaire recruté sur le plan international, 3 postes de fonctionnaire recruté sur le plan national et 5 postes de Volontaire des Nations Unies. On trouvera à l'annexe II du présent rapport un récapitulatif détaillé des modifications qu'il est proposé d'apporter au tableau d'effectifs.

**Nouveaux emplois de temporaire****Composante 3 : appui à la justice, à la sécurité et aux droits de l'homme**

31. Il est proposé de renforcer les effectifs fournis par des gouvernements de 38 spécialistes des questions pénitentiaires. Au total, 36 nouveaux membres du personnel fourni par des gouvernements doivent être affectés au Groupe de l'administration pénitentiaire compte tenu de la charge de travail de ce groupe, qui est chargé de superviser plus de 200 établissements pénitentiaires et dont les spécialistes des questions pénitentiaires sont actuellement détachés dans 24 prisons, dont toutes les prisons centrales. Les titulaires des deux autres emplois de temporaire doivent apporter un appui à la Cellule d'analyse conjointe de la Mission, au quartier général de la Mission (A/66/723, par. 38). **Le Comité consultatif n'a pas d'objection à l'augmentation des effectifs fournis par des gouvernements proposée par le Secrétaire général.**

**Composante 4 : institutions démocratiques et consolidation de la paix**

32. Le rapport indique que les réseaux d'alerte locale permettent aux populations vivant dans des régions reculées de se mettre en rapport avec les autorités compétentes (pouvoirs publics locaux, police nationale et FARDC) ou avec les forces de la MONUSCO par l'intermédiaire des assistants chargés de la liaison avec la population locale, afin de les prévenir de menaces imminentes et de demander qu'elles interviennent sur le terrain (ibid., par. 42). Les assistants chargés de la liaison avec la population locale, qui sont au nombre de 89, ne sont pas suffisamment nombreux pour pouvoir faire face à toutes les responsabilités qui leur incombent, ce qui a entravé la mise en place des réseaux (ibid., par. 43). On prévoit qu'au moins deux assistants seront affectés à chacune des 93 bases d'opération temporaires ou permanentes, tandis que deux autres seront déployés dans chacun des huit secteurs pour assurer la protection des activités de la population civile et gérer les questions opérationnelles et administratives relatives aux assistants chargés de la liaison avec la population locale et l'élaboration des rapports correspondants (ibid., par. 46). En conséquence, le Secrétaire général propose de renforcer les effectifs de la Section des affaires civiles. Pour ce faire, on envisage de créer 113 nouveaux emplois d'assistant chargé de la liaison avec la population locale (agent des services généraux recruté sur le plan national) qui contribueront au fonctionnement des réseaux d'alerte locale (ibid., par. 47), de maintenir les

49 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national qui avaient été réaffectés à titre temporaire des bureaux administratifs régionaux et locaux (Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la Mission) à la Section des affaires civiles, et de reconduire les 40 emplois de temporaire d'assistant chargé de la liaison avec la population locale (agent des services généraux recruté sur le plan national) qui avaient été approuvés pour l'exercice 2011/12 (voir aussi par. 34 ci-dessous). **Rappelant les observations qu'il avait formulées sur l'importance des fonctions accomplies par les assistants chargés de la liaison avec la population locale (A/65/743/Add.8, par. 39) et compte tenu de la diversification des responsabilités qui leur incomberont en 2012/13, le Comité consultatif recommande que soit approuvée la création, à la Section des affaires civiles, des 113 emplois de temporaire d'assistant chargé de la liaison avec la population locale (agent des services généraux recruté sur le plan national).**

### Transferts et réaffectations

33. À la rubrique Direction exécutive et administration, le Secrétaire général propose de transférer deux postes (1 P-5 et 1 agent du Service mobile) du bureau de liaison de Pretoria au bureau de Dungu, dont les titulaires s'intéresseront aux questions relatives à l'Armée de résistance du Seigneur (voir A/66/723, par. 33). Au titre de la composante 1 (sécurité et protection des civils), il est proposé de réaffecter un poste d'agent du Service mobile du Bureau du commandant de la force à la Section des ressources humaines, lequel sera occupé par un assistant chargé des ressources humaines qui accomplira des fonctions liées à la composante militaire de la Mission (ibid., par. 35).

34. Le Secrétaire général propose 10 transferts et 57 réaffectations au titre de la composante 5 (appui). Le Comité consultatif constate qu'après avoir passé en revue le tableau d'effectifs, la Mission a décidé que 49 postes d'assistant linguistique (agent des services généraux recruté sur le plan national) pouvaient être réaffectés de la Division de l'appui à la Mission à la Section des affaires civiles. Les titulaires de ces postes occuperont les fonctions d'assistant chargé de la liaison avec la population locale (voir par. 32 ci-dessus). Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que les 49 postes d'assistant linguistique avaient déjà été réaffectés à titre temporaire à la Section des affaires civiles et qu'il était proposé de pérenniser ces réaffectations en 2012/13. Le Comité a également été informé que, quoiqu'il ne soit pas possible de savoir si la situation politique future, les conditions de sécurité et le déploiement du personnel militaire justifieraient de recruter d'autres assistants linguistiques, la MONUSCO s'efforcera d'adopter une stratégie d'appui linguistique qui soit souple et qui permette de répondre aux besoins du personnel militaire en matière d'assistance linguistique, en prévoyant notamment le recours aux vacataires. **Le Comité pense que toutes les dépenses supplémentaires susceptibles d'être engagées pour répondre aux besoins en matière d'assistance linguistique pourraient être financées au moyen des ressources approuvées.**

35. Il est en outre proposé de transférer au Bureau du Directeur de l'appui à la Mission un poste de fonctionnaire d'administration (P-4) des bureaux administratifs régionaux et locaux, dont le titulaire supervisera la gestion et la circulation de l'information; de transférer un poste d'assistant administratif (agent du Service mobile) du Cabinet du Chef des services administratifs et de réaffecter au Bureau du Directeur de l'appui à la Mission un fonctionnaire des transports (agent du Service mobile) de la Section du contrôle des mouvements (Services d'appui intégrés), pour

aider à contrôler l'application des recommandations formulées par les organes de contrôle et à établir la correspondance s'y rapportant (ibid., par. 51); de transférer au Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la Mission un poste P-5 de fonctionnaire d'administration (hors classe) du Bureau régional de Kinshasa, qui dirigera le Groupe de la gestion des marchés, car les responsabilités du Groupe se sont accrues; et de transférer au Groupe de la sécurité aérienne (Bureau du Directeur de l'appui à la Mission) un poste d'agent du Service mobile appartenant aux bureaux administratifs régionaux et locaux.

#### *Groupe de l'environnement*

36. Le Comité consultatif note qu'il est proposé de créer un groupe de l'environnement au Bureau du Directeur de l'appui à la Mission. Par ailleurs, il ressort du rapport du Secrétaire général sur le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies que la charge de travail des spécialistes de l'environnement et des coordonnateurs des questions d'environnement ayant augmenté, en particulier dans les missions de grande envergure, le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions peinent à satisfaire aux conditions énoncées dans la politique environnementale ou à mettre en œuvre les meilleures pratiques en la matière, compte tenu des moyens limités dont ils disposent au Siège et dans les missions (A/66/679, par. 136). Dans le projet de budget de la Mission, il est proposé de créer le Groupe de l'environnement en y transférant trois postes et emplois (1 P-3, un administrateur recruté sur le plan national et 1 Volontaire des Nations Unies) de la Section du génie et en y réaffectant un poste de Volontaire des Nations Unies de la Section des transports aériens.

**37. Estimant justifiée la création du Groupe de l'environnement, le Comité consultatif se demande cependant si la classe qu'il est proposé d'attribuer au poste de chef du groupe est suffisamment élevée, compte tenu de la qualité des avis que son titulaire est censé fournir au Directeur de l'appui à la Mission au sujet de la mise en œuvre des politiques environnementales à la MONUSCO, mission dont la complexité, la taille et la zone de déploiement sont étendues.** Le Comité s'arrête sur les questions d'ordre environnemental dans son rapport sur les questions transversales intéressant l'ensemble des opérations de maintien de la paix (A/66/718).

**38. Le Comité consultatif ne voit pas d'objection aux réaffectations et aux transferts proposés par le Secrétaire général.**

#### **Reclassements**

39. Au paragraphe 53 du projet de budget (A/66/723), le Secrétaire général a proposé de reclasser le poste de chef du Groupe de la sécurité aérienne du Bureau du Directeur de l'appui à la Mission de la classe P-4 à la classe P-5, compte tenu de l'importance et de la complexité des tâches liées à la sécurité aérienne. Le Comité note que le Groupe de la sécurité aérienne de la MONUSCO s'est vu confier la responsabilité d'assurer le contrôle de la sécurité des opérations aériennes du Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie et du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine, ainsi que des moyens aériens relevant du Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements d'Entebbe. **Compte tenu de l'importance qu'il convient d'attacher à la sécurité du personnel, ainsi que de l'augmentation du**

**volume de travail du Groupe de la sécurité aérienne, censé désormais assurer le contrôle de la sécurité des opérations aériennes d'autres missions de la région, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver le reclassement proposé.**

**Reconduction des emplois financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions)**

40. Dans le projet de budget, le Secrétaire général propose de reconduire les huit emplois de spécialiste des droits de l'homme (administrateurs recrutés sur le plan national) au Bureau des droits de l'homme, initialement approuvés pour l'exercice 2010/11, l'idée étant d'aider la Division de l'assistance électorale à enquêter sur toutes violations des droits de l'homme commises pendant la période électorale (voir A/66/723, tableau 4). Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que la reconduction de ces emplois se justifiait toujours, la MONUCO ayant notamment pour mandat de faciliter les élections provinciales prévues initialement pour la période 2011/12, mais renvoyées à la période 2012/13. **Compte tenu du report des élections provinciales, le Comité consultatif ne voit pas d'objection à la reconduction, au Bureau des droits de l'homme, des huit emplois d'administrateur recruté sur le plan national financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions).**

**Suppressions**

41. Au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général, il est proposé de supprimer le poste de coordinateur régional (D-2), l'intégration entre la MONUSCO et l'équipe de pays des Nations Unies étant tellement bien coordonnée à l'échelle du pays que le rôle du Coordinateur régional n'est plus nécessaire (A/66/723, par. 32). Au vu des conclusions d'un examen des effectifs des bureaux administratifs régionaux et locaux, il est également proposé de supprimer un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national (ibid., par. 57).

42. En ce qui concerne la Division de l'appui à la Mission, la Mission encouragera le transfert des fonctions liées aux ressources humaines et aux finances au Centre de services régional à Entebbe dans le but de rationaliser les services au moyen de la réorganisation de ces fonctions (ibid., par. 23), et le Secrétaire général a proposé de supprimer 1 poste de fonctionnaire des finances (P-3) et 4 postes d'assistant finances (agents des services généraux recrutés sur le plan national), ainsi que 1 poste de spécialiste des ressources humaines (P-3) et 2 postes d'assistant chargé des ressources humaines (agents du Service mobile), par suite du transfert au Centre de certaines fonctions liées aux ressources humaines (ibid., par. 61 et 62; voir également par. 63 ci-après).

*Fermeture du bureau de liaison de Pretoria*

43. Le Secrétaire général indique que la participation du Gouvernement sud-africain au processus de paix en République démocratique du Congo est telle que la Mission n'a plus besoin d'assurer une présence politique à Pretoria et propose, par conséquent, de supprimer les six postes suivants : 1 poste d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national) et 1 poste d'agent du Service mobile au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général, et 2 postes d'assistant informatique (agent des services généraux recruté sur le plan national),

1 poste d'infirmier de liaison (administrateur recruté sur le plan national) et 1 poste d'assistant administratif/infirmier auxiliaire (agent des services généraux recruté sur le plan national) au Bureau du Directeur de l'appui à la mission (ibid., par. 5 et 17). Le Comité consultatif a toutefois été informé que la Mission avait toujours besoin des deux postes soumis à recrutement national pour assurer la coordination des évacuations sanitaires avec les hôpitaux de Pretoria.

44. **Le Comité consultatif estime qu'il existe, à proximité de la zone de la Mission, des établissements médicaux appropriés pour le traitement du personnel évacué, et que des accords similaires à ceux conclus dans d'autres lieux d'affectation de la région pourraient être négociés avec les hôpitaux de Pretoria. Les précisions qui lui ont été fournies l'autorisent cependant à dire qu'il est opportun de conserver, pendant l'exercice 2012/13, les fonctions attachées à l'un des deux postes soumis à recrutement national qu'il avait été proposé de supprimer à Pretoria, en puisant à cet effet dans le crédit qu'il est proposé d'ouvrir au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), en attendant la conclusion d'accords idoines.**

45. **Le Comité consultatif ne voit pas d'objection aux suppressions proposées par le Secrétaire général.**

#### 4. Dépenses opérationnelles

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Montant approuvé (2011/12)</i>	<i>Montant proposé (2012/13)</i>	<i>Variation</i>
Dépenses opérationnelles	641 219,8	520 407,9	(120 811,9)

46. Le montant estimatif des dépenses opérationnelles pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013 s'élève à 520 407 900 dollars, soit une diminution de 120 811 900 dollars (18,8 %) par rapport au montant approuvé pour l'exercice 2011/12. Cette variation s'explique essentiellement par la diminution des dépenses prévues aux rubriques Voyages, Installations et infrastructures, Transports terrestres, Transports aériens, Communications, Informatique, Matériel spécial et Fournitures, services et matériel divers, compensée en partie par l'augmentation des dépenses prévues au titre du personnel fourni par des gouvernements, des services médicaux et des projets à effet rapide.

##### **Installations et infrastructures**

47. Les crédits demandés pour l'exercice 2012/13 au titre des installations et infrastructures se chiffrent à 115 158 600 dollars, soit une baisse de 16 268 100 dollars (12,4 %) par rapport au montant approuvé pour l'exercice précédent (131 426 700 dollars). Au paragraphe 99 du projet de budget, le Secrétaire général indique que cette variation s'explique essentiellement par les éléments suivants : a) le fait que certains crédits au titre de la location des locaux, qui correspondaient au regroupement des bureaux de la Mission à Kinshasa dans un siège intégré, n'ont pas été demandés, ce projet ayant été suspendu dans l'attente d'un examen plus approfondi de son bien-fondé et des options possibles; b) la baisse des montants prévus au titre des remboursements aux taux standard des sommes dues aux pays

qui fournissent des contingents et des unités de police constituées pour le soutien logistique autonome, sur la base du déploiement actuel et des dépenses récentes; et c) la baisse du montant des achats de matériel, du fait de l'utilisation prolongée du matériel existant. Cette diminution est compensée, en partie, par la hausse des dépenses au titre : a) des services d'entretien, du fait de l'externalisation prévue des services de nettoyage, d'entretien des périmètres et de lutte contre les nuisibles; b) des services de sécurité, du fait de l'augmentation de l'effectif des gardes (1 302 en 2012/13 contre 955 en 2011/12) et de la hausse de leurs salaires; c) de la hausse du prix du carburant, calculé sur la base de tarifs contractuels s'élevant à 1,37 dollar le litre de carburant diesel et 1,31 dollar le litre d'essence, contre 1,21 et 1,08, respectivement, en 2011/12.

#### *Entretien et rénovation des routes*

48. Il ressort du tableau du projet de budget consacré aux produits d'appui standard de la composante 5 (Appui), que le crédit demandé permettra d'assurer l'entretien et la rénovation de 400 kilomètres de routes pendant l'exercice 2012/13, contre 600 kilomètres pendant l'exercice précédent. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que ce nouvel objectif était jugé plus réaliste. Il ressort du rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 2010/11, que la Mission n'avait entretenu et rénové que 605 kilomètres de route, alors que 800 kilomètres devaient l'être selon le budget. S'étant enquis des raisons de cet écart, le Comité a été informé qu'il avait fallu confier de nouvelles tâches aux sociétés de génie militaire fournies par les États fournisseurs de contingents qui s'étaient vu assigner ces travaux, l'idée étant de répondre aux impératifs de sécurité des élections présidentielle et législatives et de construire des camps pour le personnel militaire. Les produits du budget 2011/12 avaient été revus à la baisse, de l'état de sécurité et de l'usure du matériel de génie.

#### *Quartier général intégré*

49. Le Comité consultatif rappelle que dans son rapport sur le projet de budget de la MONUSCO pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012, le Secrétaire général avait indiqué que d'importants investissements initiaux seraient effectués dans la construction d'un quartier général intégré au cours des exercices 2010/11 et 2011/12, même si ce projet n'avait pas été inclus dans le projet de budget (voir A/66/743/Add.8, par. 24). Il rappelle également qu'il a obtenu des informations sur le montant estimatif des dépenses envisagées ainsi que les avantages devant découler de la construction d'un quartier général intégré pour la mission, dont certains sont décrits dans le rapport (*ibid.*, par. 49). Il a été informé que le montant estimatif total des coûts de construction afférents au projet, qui seraient répartis sur les exercices financiers 2011/12 et 2012/13, se chiffrait à 25 millions de dollars (11 millions pour 2011/12 et 14 millions pour 2012/13) (*ibid.*, par. 50). Il rappelle ses observations selon lesquelles, d'un point de vue administratif, la colocalisation de l'ensemble des bureaux de la Mission, ainsi qu'éventuellement de ceux de l'équipe de pays des Nations Unies, dans un seul complexe à Kinshasa pourrait se traduire par une amélioration de l'efficacité à plusieurs égards, en particulier grâce au regroupement des services communs (*ibid.*, par. 51).

50. Au cours de l'examen du projet de budget de la MONUSCO pour l'exercice 2012/13, le Comité consultatif a toutefois été informé, après avoir demandé des précisions, que le projet visant à regrouper les bureaux de la MONUSCO au sein d'un quartier général intégré avait été suspendu et que la Mission attendait les conclusions d'une étude effectuée par des consultants devant fournir une évaluation actualisée du projet. Il a également été informé que le projet de budget pour 2012/13 ne comprenait aucun crédit pour un quartier général intégré. À la suite de sa demande d'explications, il a été informé que la MONUSCO entreprendrait une analyse rigoureuse des avantages par rapport aux coûts du projet de quartier général intégré lorsque l'étude réalisée par les consultants serait terminée.

**51. Le Comité consultatif déplore que les hypothèses budgétaires sur lesquelles reposait ce projet important, qui devait être mis en route lors de l'exercice 2010/11, doivent être revues et que le projet ait été suspendu en dépit des assurances fournies au Comité lors de son examen du budget de la MONUSCO pour 2011/12. Il espère que l'analyse actualisée des coûts-avantages du projet de quartier général intégré ainsi que le calendrier de mise en œuvre seront soumis le cas échéant dans le cadre du projet de budget pour 2013/14. Il prie le Secrétaire général de veiller à ce qu'une priorité soit donnée à une analyse adéquate du projet.**

52. Le Comité consultatif rappelle en outre qu'il a fait part de son soutien à la création d'un quartier général intégré, étant entendu notamment que l'équipe de pays des Nations Unies reprendrait les locaux au cas où le mandat de la Mission prendrait fin avant l'exercice 2018/19 (ibid., par. 51). **Compte tenu du fait qu'une nouvelle analyse coûts-avantages sera effectuée, le Comité recommande à la Mission de consulter au plus vite l'équipe de pays des Nations Unies pour déterminer si elle doit participer au projet.**

### **Transports terrestres**

53. Le montant des dépenses qu'il est prévu d'engager au titre des transports terrestres pour l'exercice 2012/13 s'élève à 26 381 600 dollars, soit une diminution de 11 112 300 dollars, ou 29,6 %, par rapport au crédit de 37 493 900 dollars ouvert pour l'exercice précédent. Il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général que cette diminution s'explique principalement par le nombre moins important de véhicules achetés résultant de l'utilisation prolongée de la flotte existante (ibid., par. 100). Le Comité consultatif a été informé que la diminution s'expliquait également par la baisse des montants prévus au titre de la réparation et de l'entretien des véhicules, des pièces détachées, des carburants et des lubrifiants.

54. D'après le complément d'information qui lui a été fourni, le Comité consultatif note qu'au cours de l'exercice 2012/13, pour lequel 1 808 agents recrutés sur le plan international sont proposés, il est prévu de répartir 552 véhicules légers de transport de passagers entre lesdits agents, ce qui est légèrement supérieur aux prestations dues si l'on applique les coefficients standard établis pour les opérations de maintien de la paix. Après avoir demandé des précisions, le Comité a été informé que les coefficients plus élevés à la MONUSCO s'expliquaient principalement par les besoins opérationnels et programmatiques de la Mission. Il a en outre été informé que le nombre prévu de 1 557 véhicules légers au sein du parc de la MONUSCO au cours de l'exercice 2012/13 reflétait le transfert à la MONUSCO de 263 véhicules légers à partir d'autres missions au cours de l'exercice 2010/11,

l'acquisition au cours de l'exercice 2012/13 de 46 véhicules nouveaux et de remplacement (voir tableau ci-après) pour un coût de 3 millions de dollars, ainsi que le transfert prévu à la MONUSCO de 84 véhicules légers au cours de l'exercice 2012/13 à partir de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) et de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), qui alignent leurs coefficients sur les coefficients standard. **Bien que le Comité reconnaisse la nécessité pour le personnel de la Mission d'avoir accès à des véhicules lui permettant de s'acquitter de ses tâches officielles, il attend de la MONUSCO qu'elle examine plus avant l'utilisation des véhicules et procède aux ajustements nécessaires pour aligner son parc de véhicules sur les coefficients standard. Il demande que des informations à cet égard soient fournies dans le cadre du projet de budget pour 2013/14 et notamment, le cas échéant, des justifications concernant le nombre de véhicules supérieur à celui fixé sur la base des coefficients standard.** Le Comité fait d'autres observations sur la question de la dotation en véhicules et des coefficients standard dans son rapport sur les questions intersectorielles relatives au maintien de la paix (A/66/718).

#### Acquisitions programmées pour 2012/13 au titre des transports terrestres

	Véhicules supplémentaires	Véhicules de remplacement	Nombre (en milliers de d'unités)	Coût (en milliers de dollars É.-U.)
<b>Véhicules légers de transport de passagers</b>				
Véhicules à 4 roues motrices à usage général de taille moyenne	–	18	18	396
Bus/minibus transportant un maximum de 15 passagers	–	14	14	840,1
<b>Total partiel, véhicules légers de transport de passagers</b>	<b>–</b>	<b>32</b>	<b>32</b>	<b>1 236,1</b>
<b>Véhicules à usage spécifique</b>				
Bus transportant plus de 15 passagers	4	–	4	154,5
Véhicules de transport logistique de taille moyenne	–	3	3	485,1
Camions-citernes pour les eaux d'égout de taille moyenne	–	3	3	585,4
Camions-citernes pour l'approvisionnement en eau de taille moyenne (pompes à eau)	–	1	1	205,2
<b>Total partiel, véhicules à usage spécifique</b>	<b>4</b>	<b>7</b>	<b>11</b>	<b>1 430,2</b>
Ambulances	–	1	1	76,9
Camions-citernes de lutte anti-incendie pour aérodromes	2	–	2	277,2
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>40</b>	<b>46</b>	<b>3 020,4</b>

### Transports aériens

55. Le montant des dépenses qu'il est prévu d'engager au titre des transports aériens pour l'exercice 2012/13 s'élève à 261 569 400 dollars, soit une diminution de 79 576 900 dollars, ou 23,3 %, par rapport au crédit de 341 146 300 dollars ouvert pour l'exercice précédent. Il est indiqué que cette diminution s'explique principalement par : a) le fait qu'il n'est plus demandé de crédits pour les 20 appareils qui avaient été déployés à l'appui des élections de novembre 2011; et b) la restructuration de la flotte aérienne de la Mission pour répondre aux exigences opérationnelles actuelles en matière de transport des approvisionnements, du personnel et du matériel militaire, civil et de police, dans le cadre de laquelle il est proposé de déployer 56 appareils (17 avions et 39 hélicoptères) contre 63 appareils (21 avions et 42 hélicoptères) au cours de l'exercice 2011/12 (ibid., par. 101).

56. Le Comité consultatif a été informé que la Mission, manquant d'hélicoptères militaires polyvalents, s'était assurée par contrat les services de deux hélicoptères civils polyvalents au cours de l'exercice 2010/11, mais qu'elle avait reçu depuis lors quatre hélicoptères militaires supplémentaires au début de l'année 2012, ce qui lui avait permis de proposer une réduction de trois hélicoptères civils. Il a en outre été informé que bien que le projet de budget pour 2012/13 prévoie une flotte de 29 hélicoptères militaires, des ressources financières n'étaient prévues que pour 25 appareils, en prévision des difficultés qui seraient rencontrées pour obtenir l'ensemble des appareils nécessaires à la Mission. **Le Comité consultatif attend de la MONUSCO qu'elle finance le coût de tous les hélicoptères militaires non prévus au budget qu'elle pourra acquérir au cours de l'exercice 2012/13 par prélèvement sur les ressources approuvées et fasse rapport à ce sujet dans le rapport d'exécution.**

57. S'agissant des avions, le Comité note que la flotte de la MONUSCO dispose de quatre appareils de moins. Le Comité a été informé que cela était dû aux besoins moindres pour ce qui est des mouvements de fret et du réapprovisionnement aérien en carburant du fait d'un recours plus fréquent aux transports terrestres pour le mouvement des marchandises et de la mise en œuvre de contrats clefs en main d'achat de carburant. Il note dans le rapport que la MONUSCO a opté pour un nombre moins important d'avions à grande vitesse, dotés d'une capacité de charge plus élevée et consommant moins de carburant, ce qui s'est traduit par une baisse des coûts de location et de carburant, annulée en partie par la hausse des coûts des services d'aérodrome privés, sur la base du nouveau contrat prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2012. Il a été informé, après avoir demandé des précisions, qu'une étude des capacités militaires, actuellement en cours d'élaboration, serait, lorsqu'elle serait terminée, portée à l'attention de la Mission en temps voulu, y compris ses incidences budgétaires, notamment pour les appareils militaires, le cas échéant.

### Informatique

58. Le Comité consultatif note que les crédits ouverts pour l'acquisition de matériel informatique durant l'exercice 2012/13 font apparaître une réduction de 2 350 800 dollars, soit 51,3 %, par rapport à ceux de l'exercice 2011/12. Il est indiqué que cela est dû à l'utilisation prolongée du matériel existant. Le Comité note que le nombre d'ordinateurs en service (ordinateurs de bureau, ordinateurs portables et ordinateurs blocs-notes) s'élève à 6 956, dont 621 sont destinés à la formation; au cybercafé; à la connexion des contingents; à la facturation des appels téléphoniques,

à la programmation des serveurs et des radios; au système CARLOG; et aux systèmes de transmission de données par HF. Il a en outre été informé que le projet de budget se fondait sur un rapport utilisateurs (personnel recruté sur le plan international) -matériel de 1,1; pour les ordinateurs de bureau et de 3,6 pour les ordinateurs portables, alors que le complément d'information qui lui avait été fourni concernant le projet de budget pour 2012/13 indiquait que le budget se fondait, pour le personnel recruté sur le plan international, sur un rapport utilisateurs-ordinateurs de bureau, ordinateurs portables et ordinateurs blocs-notes de 0,8. Le Comité note par ailleurs que, pour le personnel recruté sur le plan national, le rapport utilisateurs-ordinateurs de bureau, ordinateurs portables et ordinateurs blocs-notes est de 1,4, alors que le rapport standard est de 2,5. **Tout en notant la réduction du nombre d'ordinateurs achetés, le Comité consultatif estime que la Mission devrait envisager de réduire encore son parc d'ordinateurs.** Le Comité fait d'autres observations sur la question de l'équipement informatique dans son rapport sur les questions intersectorielles relatives au maintien de la paix (A/66/718).

### **Projets à effet rapide**

59. Le montant des dépenses qu'il est prévu d'engager au titre des projets à effet rapide pour l'exercice 2012/13 s'élève à 2 000 000 dollars, soit une augmentation de 500 000 dollars, ou 33,3 %, par rapport au crédit de 1 500 000 dollars ouvert pour l'exercice précédent. Le Secrétaire général indique que les prévisions de dépenses pour l'exercice 2012/13 sont fondées sur l'analyse de la mise en œuvre des projets à effet rapide sur une période d'exécution de six ans, qui a confirmé que ces projets étaient des outils efficaces (A/66/723, par. 85). Le Secrétaire général indique en outre qu'au cours des exercices précédents, la demande de projets à effet rapide a dépassé le budget approuvé (ibid., par. 86). **Le Comité consultatif note que les projets à effet rapide de la MONUSCO ont été bien mis en œuvre et prie la Mission d'assurer un suivi continu de l'exécution des projets au cours de l'exercice 2012/13. Il se félicite des réalisations de la MONUSCO dans ce domaine et encourage le Secrétaire général à faire part des enseignements tirés à d'autres missions de maintien de la paix.**

60. Le Comité consultatif note dans le rapport du Secrétaire général que l'augmentation des prévisions de dépenses au titre des projets à effet rapide pour 2012/13 se fonde également sur une évaluation des besoins menée au sein de la Mission qui a confirmé la nécessité de renforcer l'appui aux institutions garantes de l'état de droit (prisons, tribunaux et police); les initiatives de consolidation de la paix et de bonne gouvernance; le soutien aux populations locales, en particulier aux groupes vulnérables; l'accès aux soins et autres services sociaux de base; l'amélioration des médias et de la diffusion de l'information; et la lutte contre la violence sexuelle et sexiste (ibid.).

### **Formation**

61. Des crédits d'un montant de 2 942 500 dollars sont demandés pour couvrir les dépenses de formation au cours de l'exercice 2012/13, à savoir 236 800 dollars au titre des consultants formateurs, 1 834 300 dollars au titre des voyages liés à la formation et 871 400 dollars au titre des honoraires, fournitures et services (A/66/723, par. 77 à 79). Au paragraphe 78 du rapport du Secrétaire général, on trouve des précisions sur le nombre de participants prévus aux formations externes et aux formations dispensées en interne. Le Comité consultatif note qu'au cours de

l'exercice 2012/13, il est prévu que 91 fonctionnaires recrutés sur le plan international prennent part à des formations dispensées en dehors de la zone de mission et que 2 123 fonctionnaires participent à des cours de formation assurés à l'intérieur de la zone de mission ou au Centre de services régional d'Entebbe. Le Comité note que, d'après le paragraphe 78 du rapport, la Mission compte dispenser une formation à 8 080 participants, soit près du double des effectifs de la Mission. Le Comité présente d'autres observations sur la formation dans son rapport sur les questions concernant l'ensemble des opérations de maintien de la paix (A/66/718).

**62. Le Comité consultatif n'a pas d'objection aux propositions du Secrétaire général au titre des dépenses opérationnelles.**

## **V. Questions diverses**

### **A. Transfert de postes et d'emplois de temporaire ainsi que des fonctions correspondantes au Centre de services régional d'Entebbe**

63. Le Comité consultatif note que, d'après le rapport du Secrétaire général sur l'état d'avancement de la stratégie globale d'appui aux missions (A/66/591), il avait été déterminé que les fonctions et ressources liées à quatre projets pilotes devaient être transférées au Centre de services régional d'Entebbe au cours de l'exercice 2011/12 : le contrôle des arrivées et des départs du personnel des missions; le traitement des indemnités pour frais d'études; la mise en place d'un centre régional de formation et de conférences; et l'établissement du Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements. Dans le projet de budget, il est indiqué que de nouvelles fonctions doivent être transférées au Centre de services régional d'Entebbe en 2012/13 dans le but d'améliorer la prestation des services et de réaliser des économies d'échelle, mais aussi que d'autres fonctions encore pourraient être transférées au cours de cet exercice (A/66/723, par. 26). Les observations formulées par le Comité consultatif sur le Centre de services régional d'Entebbe figurent dans le rapport sur les questions concernant l'ensemble des opérations de maintien de la paix (A/66/718).

64. Au total, il est proposé de transférer 38 postes et emplois de temporaire (1 P-4, 4 P-3, 2 P-2, 23 agents du Service mobile, 3 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 5 Volontaires des Nations Unies) du quartier général de la MONUSCO au Centre de services régional d'Entebbe. On trouve des précisions à ce sujet aux paragraphes 68 à 71 du rapport du Secrétaire général (A/66/723). Le Comité consultatif note que les 19 postes et emplois de temporaire dans le domaine de la gestion des ressources humaines qu'il est proposé de transférer de Kinshasa au Centre de services régional d'Entebbe assureraient des fonctions liées au recrutement international, à la gestion des postes et au contrôle du temps de travail, et que les 19 postes dans le domaine des finances qu'il est également proposé de transférer au Centre de services régional assureraient des fonctions de terrain afférentes à la paie, aux versements, à la caisse et à la comptabilité (ibid., par. 26). Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que les 44 fonctionnaires chargés des ressources humaines restant à Kinshasa continueraient d'assurer la gestion du personnel recruté sur le plan national, des prestataires, des officiers d'état-major, des policiers des Nations Unies, des spécialistes des questions

pénitentiaires, du personnel fourni par les gouvernements, et que les 24 fonctionnaires chargés des finances restant à Kinshasa assureraient des fonctions liées au contrôle des arrivées et des départs du personnel des missions, des prestataires locaux, du remboursement des frais médicaux, du paiement des prestataires, des réclamations des tiers, des primes d'affectation et de réinstallation, des avances pour les activités de sensibilisation et les projets à effet rapide, ainsi que des activités liées à la caisse.

65. Le Comité s'est également fait préciser que les sept postes actuellement affectés à la gestion des ressources humaines à la plate-forme logistique d'Entebbe (qui assurent notamment l'administration du personnel local et des prestataires à Entebbe) et les quatre postes actuellement affectés aux finances (qui assurent notamment la gestion locale de la paie, des factures et des prestataires de services) seraient intégrés au Centre de services régional.

**66. Le Comité consultatif n'a pas d'objection à la proposition du Secrétaire général de transférer les postes et emplois de temporaire en question ainsi que les fonctions correspondantes au Centre de services régional d'Entebbe.**

## **B. Contrat clefs en main pour l'approvisionnement en carburant**

67. S'agissant des contrats clefs en main, le Comité consultatif rappelle les observations formulées dans ses rapports antérieurs sur le financement de la MONUC et de la MONUSCO, à savoir : a) qu'étant donné les coûts élevés afférents à ces nouvelles dispositions, leur exécution devrait être suivie de près et un bilan d'actualisation, comportant une description de tous gains d'efficacité, devrait être établi dans le rapport sur l'exécution du budget pour l'exercice 2010/11 (A/64/660/Add.8, par. 70); et b) que le rapport sur l'exécution du budget doit fournir également des indications sur les incidences budgétaires des nouveaux arrangements contractuels (A/65/743/Add.8, par. 54). Sur ce point, le Comité note, d'après le tableau figurant à la section VI du rapport sur l'exécution du budget, que le contrat pour l'approvisionnement en carburant à Entebbe n'a pas été signé, l'administration ougandaise de l'aviation civile n'ayant pas arrêté le plan-cadre définitif de l'aéroport d'Entebbe, que le contrat local existant a été prorogé de 12 mois supplémentaires jusqu'au 31 juillet 2012, et que le prestataire retenu pour l'ouest de la République démocratique du Congo est opérationnel dans toutes les régions faisant l'objet du contrat, à l'exception de l'aéroport de Ndjili à Kinshasa, où la construction de l'installation de stockage pour les réserves de carburant n'a pas encore été approuvée par le Gouvernement. Le Comité relève également, à la section VI du rapport sur l'exécution du budget, que les dépenses liées aux quatre contrats clefs en main de la MONUSCO en 2010/11 se montent à 62,4 millions de dollars, à savoir 31,6 millions de dollars pour les dépenses non renouvelables, 6,9 millions de dollars au titre des dépenses de fonctionnement et d'entretien et 23,9 millions de dollars pour l'approvisionnement en carburant (réserves et consommation). Le Comité a été informé que le montant de 31,6 millions de dollars correspond au total des dépenses engagées en 2010/11 pour les dépenses non renouvelables au titre des installations et infrastructures (6,6 millions de dollars), des transports terrestres (4,7 millions de dollars) et des transports aériens (20,9 millions de dollars). **Le Comité demande à la Mission de s'employer à exécuter les autres contrats clefs en main dans les meilleurs délais.** Les observations formulées par le Comité consultatif sur la gestion des carburants

figurent dans le rapport sur les questions concernant l'ensemble des opérations de maintien de la paix (A/66/718).

### C. Mesures d'efficacité

68. Il est précisé dans le rapport que des gains d'efficacité, qui se traduisent par une réduction de 76 386 600 dollars du niveau de financement servant de référence au projet de budget pour l'exercice 2012/13 (A/66/723, par. 73), seront dégagées dans les domaines suivants :

a) Personnel militaire et de police (9 581 300 dollars), par l'amélioration de la planification et de l'organisation des transports;

b) Installations et infrastructures, par la synchronisation des groupes électrogènes grâce à un système de répartition des charges, et le recyclage de conteneurs maritimes destinés à être comptabilisés en pertes, en les utilisant pour la nouvelle aérogare de la MONUSCO et comme moyens d'hébergement à l'aéroport de Kinshasa (393 400 dollars); par la réduction du nombre de pièces de rechange et de fournitures (679 000 dollars); par la prolongation de la durée de vie utile du matériel actuel (5 654 000 dollars); par la réduction du recours aux services d'aménagement et de rénovation (5 851 000 dollars);

c) Transports, par la prolongation de la durée de vie utile du matériel actuel (3 020 000 dollars) et la réduction du nombre de pièces de rechange et de fournitures (1 495 000 dollars);

d) Transports aériens, par un examen continu des horaires de vol permettant d'optimiser l'utilisation des appareils, et par le remplacement de cinq avions par quatre appareils à meilleure capacité de charge permettant de réduire le nombre d'heures de vol et la consommation de carburant (42 257 100 dollars);

e) Informatique et communications, par l'application du principe d'un ordinateur par personne, la poursuite du regroupement des centres de données, la mise en service d'infrastructures de bureaux virtuels, l'exploitation régionale du contrat Cisco SMARTnet et des licences Verisign, et la réutilisation d'ordinateurs portables, de radios à ultra-haute fréquence et de téléphones par satellite qui avaient été achetés et utilisés pour les opérations électorales (1 498 100 dollars); par la prolongation de la durée de vie utile du matériel de communication actuel (2 929 000 dollars); par la prolongation de la durée de vie utile du matériel informatique actuel (2 306 000 dollars); par la réduction du nombre de pièces de rechange et de fournitures pour le matériel informatique (723 000 dollars).

69. Le Comité consultatif a noté, dans son précédent rapport sur le financement de la MONUSCO, que les prévisions de dépenses pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012 ne faisaient apparaître aucun gain d'efficacité et dit espérer que les gains d'efficacité réalisés grâce aux initiatives engagées transparaîtraient dans les projets de budget à venir (A/65/743/Add.8, par. 24). **Le Comité consultatif note que le budget pour l'exercice 2012/13 prévoit la réalisation de gains d'efficacité et encourage la Mission à rechercher d'autres sources de gains d'efficacité au cours de cette période et à donner davantage de précisions sur ces gains dans les projets de budget futurs.** Le Comité présente d'autres observations sur les gains d'efficacité dans son rapport sur les questions concernant l'ensemble des opérations de maintien de la paix (A/66/718).

#### **D. Suite donnée aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes**

70. Dans son rapport sur les opérations de la paix des Nations Unies pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2011, le Comité des commissaires aux comptes a relevé des insuffisances dans l'adjudication des marchés au sein de la Mission (A/66/5 (Vol. II), par. 111 à 116). Le Comité a notamment constaté que la Mission avait parfois fait un usage abusif de la procédure de présentation des dossiers a posteriori et de la procédure d'urgence afin qu'il n'y ait pas d'examen et d'approbation préalables. Il a en outre observé qu'à la MONUSCO, un marché d'un montant total de 123 771 dollars, passé à la fin de l'exercice, avait été délibérément fractionné en deux pour que le comité local des marchés n'ait pas à l'examiner, ce qui dénote une mauvaise planification des achats. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que la MONUSCO avait mis en place des mesures correctives pour que les cas de fractionnement de marchés ne se reproduisent pas et pour que les contrôles soient renforcés afin de prévenir le recours à la procédure de présentation des dossiers a posteriori. **Le Comité consultatif prie instamment la Mission de remettre à plat ses procédures de passation des marchés et de mettre rapidement en œuvre les recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes.**

#### **VI. Conclusion**

71. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre en ce qui concerne le financement de la MONUSCO pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2011 sont indiquées à la section V du rapport sur l'exécution du budget (A/66/652). **Le Comité consultatif recommande que le solde inutilisé de 8 873 100 dollars ainsi que les recettes diverses et les ajustements, d'un montant de 25 888 600 dollars soient portés au crédit des États Membres.**

72. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre en ce qui concerne le financement de la MONUSCO pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013 figurent à la section IV du projet de budget (A/66/723). **Le Comité recommande que, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Mission au-delà du 30 juin 2012, l'Assemblée ouvre un crédit de 1 338 915 300 dollars pour financer les activités de la Mission au cours de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013.**

*Documentation*

- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2009 et sur le projet de budget pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2011 de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (A/64/660/Add.8)
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur l'exécution du budget de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010 et sur le projet de budget de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012 (A/65/743/Add.8)
- Rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2011 (A/66/652)
- Rapport du Secrétaire général sur le budget de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013 (A/66/723)
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur les modalités de financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012 (A/66/545)
- Rapport financier et états financiers vérifiés pour l'exercice de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2011 et rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies [A/66/5 (Vol. II)]
- Résolutions 64/275, 65/248 et 66/251 de l'Assemblée générale
- Résolution 1991 (2011) du Conseil de sécurité

## Annexe I

## Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo : dépenses effectives et projections pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Du 1 <sup>er</sup> juillet 2011 au 31 mars 2012			1 <sup>er</sup> février- 30 juin	Projections au 30 juin 2012			Variation (pourcentage) (7) = (6)/(1)	Explication des écarts
	Montant alloué (1)	Dépenses (2)	Solde inutilisé (3) = (1) - (2)	2012 : projection des dépenses (4)	Dépenses effectives + projections (5) = (2) + (4)	Solde inutilisé prévu (6) = (1) - (5)	(7) = (6)/(1)		
<b>Militaires et personnel de police</b>									
Observateurs militaires	48 473,5	36 932,0	11 541,5	12 320,8	49 252,8	(779,3)	(1,6)	Dépenses supérieures aux prévisions en raison d'un taux de non-déploiement effectif de 4 %, alors que le taux prévu au budget était de 5 %	
Contingents	437 930,4	315 568,8	122 361,6	113 734,6	429 303,4	8 627,0	2,0	Dépenses inférieures aux prévisions en raison d'un taux de non-déploiement effectif de 15 %, alors que le taux prévu au budget était de 12 %	
Police des Nations Unies	22 217,1	15 971,0	6 246,1	5 350,0	21 321,0	896,1	4,0	Dépenses inférieures aux prévisions en raison d'un taux de non-déploiement effectif de 16 %, alors que le taux prévu au budget était de 13 %	
Unités de police constituées	22 440,1	17 544,0	4 896,1	7 108,8	24 652,8	(2 212,7)	(9,9)	Dépenses supérieures aux prévisions en raison d'un taux de non-déploiement effectif de 3 %, alors que le taux prévu au budget était de 15 %	
<b>Total partiel</b>	<b>531 061,1</b>	<b>386 015,8</b>	<b>145 045,3</b>	<b>138 514,2</b>	<b>524 530,0</b>	<b>6 531,1</b>	<b>1,2</b>		

	Du 1 <sup>er</sup> juillet 2011 au 31 mars 2012			1 <sup>er</sup> février- 30 juin 2012 :	Projections au 30 juin 2012			Explication des écarts
	Montant alloué (1)	Dépenses (2)	Solde inutilisé (3) = (1) - (2)	projection des dépenses (4)	Dépenses effectives + projections (5) = (2) + (4)	Solde inutilisé prévu (6) = (1) - (5)	Variation (pourcentage) (7) = (6)/(1)	
<b>Personnel civil</b>								
Personnel recruté sur le plan international	202 503,3	138 552,8	63 950,5	59 202,6	197 755,4	4 747,9	2,3	Dépenses inférieures aux prévisions en raison d'un taux de vacance de postes effectif de 14 %, alors que le taux prévu au budget était de 12 %
Personnel recruté sur le plan national	69 752,5	55 710,7	14 041,8	20 213,0	75 923,7	(6 171,2)	(8,8)	Dépenses supérieures aux prévisions en raison des taux de vacance de postes effectifs de 18 % (administrateurs recrutés sur le plan national) et de 4 % (agents des services généraux recrutés sur le plan national), alors que les taux prévus au budget étaient de 25 % et 18 %
Volontaires des Nations Unies	30 369,7	22 067,1	8 302,6	7 028,7	29 095,8	1 273,9	4,2	Dépenses inférieures au titre des congés de détente, contrebalancées par un taux de vacance effectif de 6 %, alors que le taux prévu au budget était de 10 %
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	11 579,7	7 417,0	4 162,7	3 396,6	10 813,6	766,1	6,6	Dépenses inférieures du fait des délais de recrutement du personnel temporaire recruté sur le plan national
<b>Total partiel</b>	<b>314 205,2</b>	<b>223 747,6</b>	<b>90 457,6</b>	<b>89 840,9</b>	<b>313 588,5</b>	<b>616,7</b>	<b>0,2</b>	
<b>Dépenses opérationnelles</b>								
Personnel fourni par des gouvernements	4 776,8	3 106,6	1 670,2	1 411,6	4 518,2	258,6	5,4	Dépenses inférieures du fait du coût inférieur des vols commerciaux (2 190 dollars par aller simple), alors que le coût prévu au budget était de 2 330 dollars
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–	–	–	
Consultants	236,8	229,1	7,7	7,5	236,6	0,2	0,1	

	Du 1 <sup>er</sup> juillet 2011 au 31 mars 2012			1 <sup>er</sup> février- 30 juin 2012 : projection des dépenses (4)	Projections au 30 juin 2012			Explication des écarts
	Montant alloué (1)	Dépenses (2)	Solde inutilisé (3) = (1) - (2)		Dépenses effectives + projections (5) = (2) + (4)	Solde inutilisé prévu (6) = (1) - (5)	Variation (pourcentage) (7) = (6)/(1)	
Voyages	10 408,4	6 595,9	3 812,5	3 844,1	10 440,0	(31,6)	(0,3)	
Installations et infrastructures	131 426,7	87 298,3	44 128,4	39 092,7	126 391,0	5 035,7	3,8	Dépenses inférieures pour le remboursement des sommes dues aux pays fournisseurs de contingents et d'unités de police constituées au titre du soutien autonome
Transports terrestres	37 493,9	22 567,0	14 926,9	16 264,4	38 831,4	(1 337,5)	(3,6)	
Transports aériens	341 146,3	249 436,3	91 710,0	66 339,4	315 775,7	25 370,6	7,4	Dépenses inférieures aux prévisions en raison du report des élections provinciales qui devaient initialement se tenir en mars 2012, d'où des frais d'appui logistique aux élections moins importants que prévu
Transports maritimes ou fluviaux	1 868,6	1 345,7	522,9	1 212,9	2 558,6	(690,0)	(36,9)	Dépenses supérieures du fait du bateau supplémentaire utilisé pour les patrouilles militaires et pour le transport du fret
Communications	42 488,2	27 558,5	14 929,7	14 961,1	42 519,6	(31,4)	(0,1)	
Informatique	12 997,2	10 706,5	2 290,7	2 388,3	13 094,8	(97,6)	(0,8)	
Services médicaux	15 003,5	13 548,9	1 454,6	4 620,0	18 168,9	(3 165,4)	(21,1)	Dépenses supérieures du fait qu'un nombre supérieur de pays fournisseurs de contingents répondent aux conditions relatives au soutien autonome
Matériel spécial	6 145,8	3 072,9	3 072,9	2 048,0	5 120,9	1 024,9	16,7	Dépenses inférieures aux prévisions en raison du report des élections provinciales qui devaient initialement se tenir en mars 2012, d'où des frais d'appui logistique aux élections moins importants que prévu

	Du 1 <sup>er</sup> juillet 2011 au 31 mars 2012			1 <sup>er</sup> février- 30 juin 2012 : projection des dépenses (4)	Projections au 30 juin 2012			Explication des écarts
	Montant alloué (1)	Dépenses (2)	Solde inutilisé (3) = (1) - (2)		Dépenses effectives + projections (5) = (2) + (4)	Solde inutilisé prévu (6) = (1) - (5)	Variation (pourcentage) (7) = (6)/(1)	
Fournitures, services et matériel divers	35 727,6	27 040,2	8 687,4	5 050,3	32 090,5	3 637,1	10,2	Dépenses inférieures aux prévisions en raison du report des élections provinciales qui devaient initialement se tenir en mars 2012, d'où des frais d'appui logistique aux élections moins importants que prévu
Projets à effet rapide	1 500,0	963,1	536,9	536,9	1 500,0	–	–	
<b>Total partiel</b>	<b>641 219,8</b>	<b>453 469,0</b>	<b>187 750,8</b>	<b>157 777,2</b>	<b>611 246,2</b>	<b>29 973,6</b>	<b>4,7</b>	
<b>Total brut</b>	<b>1 486 486,1</b>	<b>1 063 232,4</b>	<b>423 253,7</b>	<b>386 132,3</b>	<b>1 449 364,7</b>	<b>37 121,4</b>	<b>2,5</b>	
Recettes provenant des contributions du personnel	31 980,5	19 768,8	12 211,7	10 932,5	30 701,3	1 279,2	4,0	
<b>Total net</b>	<b>1 454 505,6</b>	<b>1 043 463,6</b>	<b>411 042,0</b>	<b>375 199,8</b>	<b>1 418 663,4</b>	<b>35 842,2</b>	<b>2,5</b>	
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	2 904,4	–	–	2 904,4	2 904,4	–	–	
<b>Total</b>	<b>1 489 390,5</b>	<b>1 063 232,4</b>	<b>423 253,7</b>	<b>389 036,7</b>	<b>1 452 269,1</b>	<b>37 121,4</b>	<b>2,5</b>	

## Annexe II

**Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation  
en République démocratique du Congo : récapitulatif des modifications  
du tableau d'effectifs proposées pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2012  
au 30 juin 2013**

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Modification</i>	<i>Explication</i>
<b>Direction exécutive et administration</b>					
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général	-1	D-2	Coordonnateur régional	Suppression de poste	Suppression due à la rationalisation de la direction stratégique et politique
Chefs des bureaux locaux et des bureaux de liaison	-1	P-5	Chef de bureau	Transfert (fermeture du bureau de liaison de Pretoria)	Du bureau de liaison de Pretoria à Kinshasa
	+1	P-5	Chef de bureau	Transfert depuis le bureau de liaison de Pretoria	Du bureau de liaison de Pretoria à Kinshasa
	-1	SM	Fonctionnaire d'administration	Transfert (fermeture du bureau de liaison de Pretoria)	Du bureau de liaison de Pretoria à Kinshasa
	+1	SM	Responsable des opérations sur le terrain	Transfert depuis le bureau de liaison de Pretoria	Du bureau de liaison de Pretoria à Kinshasa
	-1	GN	Commis/Secrétaire	Suppression de poste (fermeture du bureau de liaison de Pretoria)	Fermeture du bureau de liaison de Pretoria
<b>Total partiel, Direction exécutive et administration</b>	<b>-2</b>	<b>postes</b>			
<b>Composante 1</b>					
Bureau du commandant de la force					
Postes	-1	SM	Assistant administratif	Réaffectation à la Section des ressources humaines	Réaffectation à la Section des ressources humaines
<b>Total partiel, composante 1</b>	<b>-1</b>	<b>poste</b>			

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Modification</i>	<i>Explication</i>
<b>Composante 4</b>					
Section des affaires civiles	+49	GN	Assistant chargé de la liaison avec la population locale	Réaffectation depuis les bureaux administratifs régionaux et locaux	Réaffectation des interprètes du Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la Mission (bureaux administratifs régionaux et locaux) pour mener les activités prioritaires de protection des civils
	+113	GN	Assistant chargé de la liaison avec la population locale (emplois de temporaire)	Création de poste	Personnel devant être déployé dans 93 bases d'opérations temporaires et permanentes pour faire la liaison avec le personnel militaire concernant des questions urgentes de protection
<b>Total partiel, composante 4</b>	<b>+49 postes</b>		<b>+113 emplois de temporaire</b>		
<b>Composante 5</b>					
<b>Bureau du Directeur de l'appui à la Mission</b>	+1	P-4	Fonctionnaire d'administration	Transfert depuis le Bureau du Directeur adjoint	Pour gérer le volume important d'informations et pour leur analyse
	+1	SM	Fonctionnaire d'administration	Réaffectation depuis la Section du contrôle des mouvements	Le poste de fonctionnaire des transports est vacant depuis longtemps. Pour contrôler l'application des recommandations du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) et du Comité des commissaires aux comptes
	+1	SM	Assistant administratif	Transfert depuis le Bureau du Chef des services administratifs	Régularisation du poste d'assistant administratif vacant qui avait été réaffecté du Bureau du Chef des services administratifs, dans la limite des pouvoirs qui sont délégués à la Mission, pour contrôler l'application des recommandations du BSCI et du Comité des commissaires aux comptes

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Modification</i>	<i>Explication</i>
Groupe de la sécurité aérienne	+1	P-5	Chef du Groupe de la sécurité aérienne	Reclassement de la classe P-4	Complexité des activités liées à la sécurité aérienne
	-1	P-4		Reclassement à la classe P-5	
	+1	SM	Assistant à la sécurité aérienne	Réaffectation depuis les bureaux administratifs régionaux et locaux	
Groupe de l'environnement	+1	P-3	Spécialiste de l'environnement	Transfert depuis la Section du génie	Poste destiné au nouveau Groupe de l'environnement
	+1	AN	Spécialiste de l'environnement (adjoint de 1 <sup>re</sup> classe)	Transfert depuis la Section du génie	Poste destiné au nouveau Groupe de l'environnement
	+1	VNU	Spécialiste de l'environnement	Transfert depuis la Section du génie	
	+1	VNU	Assistant aux opérations aériennes	Réaffectation depuis la Section des transports aériens	
<b>Total partiel, Bureau du Directeur</b>		<b>+8 postes</b>			
<b>Bureau du Directeur adjoint</b>	+1	SM	Fonctionnaire d'administration	Réaffectation depuis la Section des services médicaux	
Groupe de la gestion des marchés	+1	P-5	Chef de la Section de la gestion des marchés	Réaffectation depuis les bureaux administratifs régionaux et locaux	
	+1	P-3	Fonctionnaire chargé de la gestion des contrats	Réaffectation depuis le Groupe de la Commission d'enquête	
	-1	P-2	Fonctionnaire chargé du contrôle de la qualité (adjoint de 1 <sup>re</sup> classe)	Réaffectation au Groupe de la Commission d'enquête (Comité d'examen interne)	
Groupe de la Commission d'enquête	-1	P-3	Fonctionnaire des commissions d'enquête	Réaffectation au Groupe de la gestion	

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Modification</i>	<i>Explication</i>
	+1	P-2	Fonctionnaire chargé des réclamations	des marchés Réaffectation depuis le Groupe de la gestion des marchés	
Bureaux administratifs régionaux et locaux	-1	P-5	Fonctionnaire d'administration (hors classe)	Réaffectation au Groupe de la gestion des marchés	Réorganisation des bureaux du fait des conditions de sécurité et de stabilité dans la région de Kinshasa
	-1	P-4	Fonctionnaire d'administration	Transfert au Bureau du Directeur de l'appui à la Mission	
	-1	SM	Assistant administratif	Suppression de poste (fermeture du bureau de liaison de Pretoria)	Fermeture du bureau de liaison de Pretoria
	-1	SM	Assistant administratif	Réaffectation au Groupe de la sécurité aérienne	
	+2	SM	Assistant administratif	Transfert depuis le Centre d'appui à la Mission	
	+1	SM	Assistant administratif	Transfert depuis le Groupe de contrôle du matériel et des stocks	
	-49	GN	Interprète	Réaffectation à la Section des affaires civiles	
	-1	GN	Assistant administratif	Suppression de poste	
<b>Total partiel, Bureau du Directeur adjoint</b>	<b>-49</b>	<b>postes</b>			
<b>Services administratifs</b>					
Cabinet du Chef	-1	SM	Assistant administratif	Transfert au Bureau du Directeur de l'appui à la Mission	
Section des ressources humaines	-1	P-4	Spécialiste des ressources humaines	Transfert au Centre de services régional d'Entebbe	

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Modification</i>	<i>Explication</i>
	-3	P-3	Spécialiste des ressources humaines	Transfert au Centre de services régional d'Entebbe	
	-12	SM	Assistant chargé des ressources humaines	Transfert au Centre de services régional d'Entebbe	
	-1	VNU	Assistant chargé des ressources humaines	Transfert au Centre de services régional d'Entebbe	
	-1	VNU	Assistant voyages	Transfert au Centre de services régional d'Entebbe	
	-1	VNU	Assistant administratif	Transfert au Centre de services régional d'Entebbe	
	-1	P-3	Spécialiste des ressources humaines	Suppression de poste	
	-2	SM	Assistant chargé des ressources humaines	Suppression de poste	
	+1	SM	Assistant chargé des ressources humaines	Réaffectation depuis le Bureau du commandant de la force	
Section des finances	-1	P-3	Fonctionnaire des finances	Suppression de poste	
	-4	GN	Assistant finances	Suppression de poste	
	-1	P-3	Fonctionnaire des finances	Transfert au Centre de services régional d'Entebbe	
	-2	P-2	Fonctionnaire des finances (adjoint de 1 <sup>re</sup> classe)	Transfert au Centre de services régional d'Entebbe	
	-11	SM	Assistant finances	Transfert au Centre de services régional d'Entebbe	
	-3	GN	Assistant finances	Transfert au Centre de services régional d'Entebbe	

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Modification</i>	<i>Explication</i>
	-2	VNU	Assistant finances	Transfert au Centre de services régional d'Entebbe	
Section des services médicaux	-1	SM	Auxiliaire médical	Réaffectation au Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la Mission	
	-1	AN	Infirmier de liaison	Suppression de poste (fermeture du bureau de liaison de Pretoria)	Fermeture du bureau de liaison de Pretoria
	-1	GN	Assistant administratif/ aide-soignant	Suppression de poste (fermeture du bureau de liaison de Pretoria)	Fermeture du bureau de liaison de Pretoria
<b>Total partiel, Services administratifs</b>		<b>-52 postes</b>			
<b>Services d'appui intégré</b>					
Centre d'appui à la Mission	-2	SM	Fonctionnaire d'administration et assistant administratif	Transfert aux bureaux administratifs régionaux et locaux	
Section du génie	-1	P-3	Ingénieur en environnement	Transfert au nouveau Groupe de l'environnement (Bureau du Directeur de l'appui à la Mission)	
	-1	AN	Spécialiste de l'environnement (adjoint de 1 <sup>re</sup> classe)	Transfert au nouveau Groupe de l'environnement (Bureau du Directeur de l'appui à la Mission)	
	-1	VNU	Spécialiste de l'environnement	Transfert au nouveau Groupe de l'environnement (Bureau du Directeur de l'appui à la Mission)	

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Modification</i>	<i>Explication</i>
Services des communications et de l'informatique	-2	GN	Assistant informaticien	Suppression de poste (fermeture du bureau de liaison de Pretoria)	Fermeture du bureau de liaison de Pretoria
Groupe de contrôle du matériel et des stocks	-1	SM	Fonctionnaire d'administration	Transfert au Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la Mission	
Section du contrôle des mouvements	-1	SM	Fonctionnaire des transports	Réaffectation au Bureau du Directeur de l'appui à la Mission	
Section des transports aériens	-1	VNU	Assistant aux opérations aériennes	Réaffectation au Bureau du Directeur de l'appui à la Mission	
<b>Total partiel, Services d'appui intégré</b>	<b>-10</b>		<b>postes et emplois de temporaire</b>		
<b>Total partiel, composante 5</b>	<b>-100</b>		<b>Postes et emplois de temporaire</b>		
<b>Centre de services régional d'Entebbe</b>					
Section des ressources humaines	+1	P-4	Spécialiste des ressources humaines	Transfert depuis la Section des ressources humaines de la MONUSCO	
	+3	P-3	Spécialiste des ressources humaines	Transfert depuis la Section des ressources humaines de la MONUSCO	
	+12	SM	Assistant chargé des ressources humaines	Transfert depuis la Section des ressources humaines de la MONUSCO	
	+3	VNU	Assistant chargé des ressources humaines/ assistant administratif/ assistant voyages	Transfert depuis la Section des ressources humaines de la MONUSCO	

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Modification</i>	<i>Explication</i>
Section des finances	+1	P-3	Fonctionnaire des finances	Transfert depuis la Section des finances de la MONUSCO	
	+2	P-2	Fonctionnaire des finances (adjoint de 1 <sup>re</sup> classe)	Transfert depuis la Section des finances de la MONUSCO	
	+11	SM	Assistant finances	Transfert depuis la Section des finances de la MONUSCO	
	+3	GN	Assistant finances	Transfert depuis la Section des finances de la MONUSCO	
	+2	VNU	Assistant finances	Transfert depuis la Section des finances de la MONUSCO	
<b>Total partiel, Centre de services régional d'Entebbe</b>	<b>+38</b>		<b>postes et emplois de temporaire</b>		
<b>Total</b>					
Personnel recruté sur le plan international (postes)	-6				
Personnel recruté sur le plan national (postes)	-10				
Volontaires des Nations Unies	-				
Emplois de temporaire	+113				

*Abréviations* : AN = administrateur recruté sur le plan national; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national; PT = personnel temporaire (autre que pour les réunions); SM = agent du Service mobile; VNU = Volontaire des Nations Unies.